



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 MARS 2025

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 089-248900896-20250306-2025_08-DE

N°2025.08

TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 6 mars 2025, à dix-huit heures quarante-quatre, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 25 février 2025, se sont réunis à la salle des fêtes de Serbonnes (20 rue du Mal Leclerc à Serbonnes), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38

Présents : 28

Votants : 33

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Curlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Gesserand (Perceneige), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Chislard, Joly (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Lemétayer (Sergines), Bardeau P. (Thorigny sur Oreuse), Spahn, Delalleau (Villeblevin), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Piète, Cochennec Sineau (Villeneuve la Guyard), Nezondet (Vinneuf);

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Pitou (Sergines), Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Beaumont (Villeblevin), Goglines (Villemannoche), Coutouly (Villeneuve la Guyard), Hautecoeur (Villeperrot), Dauphin (Vinneuf) ;

Pouvoirs : Mme Desserey à M. Chislard, M. Pitou à Mme Aubert, Mme Bardeau C. à M. Bardeau, M. Goglines à M. Bourreau, Mme Coutouly à Mme Cochennec ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

Objet : Mise à jour de la commission Transition écologique

Le Conseil communautaire vu,

- le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2121-22, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, qui énonce que « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,
- l'article L 5211-40-1 du CGCT qui dispose que les conseillers municipaux des communes membres de cet établissement peuvent participer aux réunions formées par application de l'article L 2121-22, selon les modalités déterminées par le conseil communautaire,
- l'article L 2121-21 du CGCT, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale, qui précise qu'il est voté au scrutin secret s'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, sauf si le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,
- les délibérations n°2020.99 et 2024.03 créant les commissions,

Considérant, qu'il convient de compléter les commissions créées suite à la réception de nouvelles candidatures ;

Entendu l'exposé des motifs,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres présents :

➤ **DÉCIDE** de compléter les commissions comme suit

- Membres de droit : le Président et chaque vice-Président(e),
- Et les Élus ci-dessous ayant fait acte de candidature

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission à la Sous-préfecture de Sens le 7 mars 2025 et de sa publication légale le 7 mars 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

« transition écologique » :

Madame DEVINAT Catherine (Chaumont)
Monsieur HIROUX Serge (Chaumont)
Monsieur DESMOLIN Jean Luc (Courlon sur Yonne)
Madame CARQUIN Frédérique (Gisy les Nobles)
Monsieur MICHAUT Gérard (Michery)
Madame GUERET Brigitte (Michery)
Madame HERVE BARRE Michèle (Michery)
Monsieur BOUCHER Michel (Michery)
Monsieur MARTIN Olivier (Serbonnes)
Madame JANOT Eve (Serbonnes)
Madame CHABERT-RALUY Anne-Paule (Sergines)
Monsieur BARDEAU Pierrick (Thorigny sur Oreuse)
Monsieur GLORIAN Philippe (Thorigny sur Oreuse)
Monsieur GOGLINS François (Villemanoche)
Monsieur PIÉTE Éric (Villeneuve la Guyard)
Monsieur BOURREAU Dominique (Villeneuve la Guyard)
Monsieur JOLY Michel (Pont sur Yonne)
Monsieur JOING Benoit (Serbonnes)

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, Olivier MARTIN



le Président, Thierry SPAHN

